



GLISSEMENTS DE TERRAIN



TEMPÈTES FRÉQUENTES



INONDATION LENTE  
INONDATION RAPIDE



TRANSPORTS MATIÈRES DANGEREUSES



SISMICITÉ



ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

# VILLE d'OSTRICOURT

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**Edition 2009**

Document  
à  
conserver

# PRESENTATION

Le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) a été réalisé dans le but de :

- Présenter l'ensemble des risques majeurs affectant la commune d'OSTRICOURT
- Décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter

## QU'EST-CE-QU'UN RISQUE ?

Nous y sommes tous exposés, à des degrés divers. Il peut s'agir de risques liés à la vie quotidienne (accident de la route, accident domestique), aux transports collectifs (déraillement...) ou encore aux conflits (guerre, terrorisme). Il existe également des risques **naturels** (inondation, mouvements de terrain, tempête, feu de forêt...) ou **technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...).

Seules ces deux dernières catégories font partie des risques majeurs.

Ces événements, d'origine naturelle ou technologique, constituent des aléas et leur dangerosité dépend de leur intensité.

Si dans les zones où ils surviennent des enjeux humains, économiques ou patrimoniaux sont présents (habitations, entreprises, infrastructures), on peut définir un risque.

Un risque résulte donc de la conjonction d'un aléa et d'enjeux :

ALEA X ENJEUX = RISQUE

## QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur a 2 caractéristiques essentielles :

- sa gravité, lourde à supporter par les populations
- sa fréquence, faible au point que l'on pourrait être tenté de ne pas se préparer à son éventualité. L'organisation des secours demande alors la mise en place de moyens exceptionnels.

Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité sur les plans humain, matériel ou environnemental.

# LES RISQUES MAJEURS A OSTRICOURT

La commune est principalement exposée à 6 grands risques :

## **risques naturels :**

Risque Inondation

Risque affaissement minier

Risque tempête

Risque sismique

## **risques technologiques :**

Risques liés à TITANOBEL, établissement dit « SEVESO »

Risques transports de matières dangereuses par route et voie ferrée

## INFORMATION PRÉVENTIVE – CADRE LÉGISLATIF

Face aux risques recensés sur une commune, l'information préventive devient un enjeu important pour assurer à la population le maximum de sécurité.

L'article L125-2 du Code de l'Environnement réaffirme le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Couverte par un *Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Etablissement Nobel explosifs* et un *Plan de Prévention des risques d'inondation des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, LA NEUVILLE, OSTRICOURT, PHALEMPIN, THUMERIES et WAHAGNIES*, la ville d'**OSTRICOURT** a adopté un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Permettant de faire face aux situations de crise et indiquant les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre, le PCS s'inscrit dans cette démarche de prévention.

*Les différents plans de secours, qui ne sont pas classés confidentiel défense et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont consultables en mairie.*

**Le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs)** fait partie intégrante de cette prévention.

# LES RISQUES NATURELS

## LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs et des courants d'eau variables.

L'ampleur de l'inondation est liée à :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Elle se présente sur la commune d'OSTRICOURT sous forme d'un ruissellement en secteur urbain lors de pluies de forte intensité dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux.

### LA PRÉVENTION

Pour réduire au maximum les conséquences d'une inondation sur la commune, un Plan de Prévention des Risques d'inondation des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, LA NEUVILLE, OSTRICOURT, PHALEMPIN, THUMERIES et WAHAGNIES a été élaboré par les services de l'Etat, approuvé par arrêté préfectoral du 21 janvier 2008. Annexé au Plan Local d'Urbanisme, le PPRI délimite les zones exposées au risque et contribue à fixer des règles de construction et d'urbanisme appropriées. Selon le type de zone, certaines constructions peuvent ainsi être interdites ou soumises à des prescriptions techniques.

Afin d'anticiper le risque d'inondation et prévenir la population, une carte de vigilance des crues est établie par les Services de Prévention des Crues (SPC). Consultable au niveau local et national, elle informe la population et les pouvoirs publics des risques de crues encourus sur les différents cours d'eau ainsi que le degré de vigilance qu'il convient d'adopter.

# LE RISQUE INONDATION

**VERT** : pas de vigilance particulière requise

**JAUNE** : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs ; vigilance particulière pour toute personne pratiquant une activité saisonnière ou exposée

**ORANGE** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

**ROUGE** : risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens

## L'ORGANISATION DES SECOURS

Les services municipaux et les services de secours et d'incendie se mobilisent rapidement en vue d'informer et d'aider la population située dans les zones les plus exposées. Le porte-à-porte, l'affichage de bulletins de crues et des consignes de sécurité sont les principaux moyens d'information en cas d'inondation.

La mise en place de bastaings et de passerelles pour permettre aux riverains d'accéder à leurs propriétés, l'installation d'une signalisation routière (interdiction de stationner, déviation, etc...) font partie des actions de protection nécessaires mises en œuvre.

Si une évacuation est à prévoir, l'alerte est donnée par les autorités compétentes (mairie, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Des possibilités d'hébergement temporaire existent également sur la commune (salles Raoul Papin, Stanislas, Maison du Temps Libre, écoles primaires et maternelles, salles de sport Charles de Gaulle et Roger Salengro, etc...).



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

# LE RISQUE INONDATION

## *LES BONS RÉFLEXES*

### **AVANT**

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- disposer d'un poste de radio à piles
- prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments... (pour une éventuelle évacuation)

### **PENDANT**

- fermer portes, fenêtres, aérations...
- couper les alimentations en gaz et en électricité
- se réfugier dans les étages
- écouter France Bleu Nord (FM)
- libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent

### **APRÈS**

- ventiler les pièces (solution préférable au chauffage)
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- chauffer dès que possible
- vous assurer que l'eau est potable auprès de la mairie

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS**

# LE RISQUE AFFAISSEMENT MINIER

Sur la commune d'OSTRICOURT, l'arrêt de l'exploitation dans les bassins miniers pose des problèmes de surveillance et de prévention des risques, en particulier celui des affaissements de terrains à l'aplomb de certaines anciennes mines souterraines.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- lorsqu'un avis est émis sur les ondes ou vous est communiqué par tout autre moyen, il faut déplacer les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et les ranger en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec. Prévoir cales et parpaings à l'avance.
- couper l'électricité, le gaz et le chauffage
- écouter la radio (France Bleu Nord, FM 94.7) pour suivre l'évolution de la situation.

### PENDANT (en cas d'effondrement du sol)

- évacuer les lieux et ne pas y retourner
- rejoindre les lieux de regroupement



### APRÈS

- écouter et suivre les consignes données par les autorités
- informer les autorités de tout danger observé
- évaluer les dégâts, les points dangereux (rester éloigné)



Fuyez immédiatement



Gagnez un point

# LE RISQUE TEMPÈTE

La tempête traduit la confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses.

On parle de tempête lorsque ses vents atteignent 90 km/h.

La tempête peut se manifester par :

- de fortes pluies pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain, etc...)
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages, etc...)
- la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication



# LE RISQUE TEMPÈTE

## *LES BONS RÉFLEXES*

### **AVANT : vigilance orange**

- rentrer les objets et les biens susceptibles d'être emportés
- mettre vos animaux à l'abri
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

### **PENDANT : vigilance rouge**

- gagner un abri en dur
- fermer portes, fenêtres et volets
- se déplacer le moins possible. En voiture, rouler lentement
- ne pas monter sur les toits
- ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets divers (tuiles, cheminées, etc...)
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants s'en occupent)
- écouter la radio, France Bleu Nord, FM 94.7

### **APRÈS**

- réparer ce qui peu l'être sommairement
- couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

# LE RISQUE SISMIQUE

Selon le zonage sismique français établi par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la ville d'OSTRICOURT est classée en zone de sismicité faible.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- repérer les points de coupures de gaz, d'eau, d'électricité
- fixer les appareils et meubles lourds
- repérer les endroits où vous pourrez vous mettre à l'abri

### PENDANT

#### *A l'intérieur*

- se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- s'éloigner des fenêtres
- ne pas fuir pendant la secousse

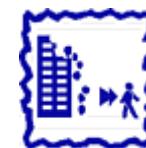
***A l'extérieur*** : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)

***En voiture*** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

- couper l'eau, le gaz, l'électricité
- ne pas allumer de flamme
- ne pas fumer
- en cas de fuite, ouvrir les portes et prévenir les autorités
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- écouter la radio, France Bleu Nord, FM 94.7



Abritez-vous sous  
un meuble solide



Eloignez-vous  
des bâtiments

# LES RISQUES NATURELS

## LES RISQUES TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR ROUTE ET VOIE FERREE

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les matières dangereuses sont nombreuses : leurs propriétés (physiques, chimiques) ou la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre les rendent inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Trois types de manifestations sont à considérer :

- ⇒ l'explosion, occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs liés à l'onde de choc ;
- ⇒ l'incendie, provoqué à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, etc... avec des risques de brûlures et d'asphyxie ;
- ⇒ la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et en particulier dans les égouts ou sur le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact ;
- ⇒ ces manifestations peuvent être associées et augmenter la gravité de l'accident.

Sur la commune d'OSTRICOURT, les axes principalement exposés au risque lié au transport des matières dangereuses sont les routes RD 354 et RD 54B.

# LES RISQUES TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## PAR ROUTE ET VOIE FERREE

### LES BONS RÉFLEXES

#### ***Si vous êtes témoin de l'accident :***

- DONNER l'alerte (18 ou 112) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro apposé sur la plaque orange (avant et arrière gauche du véhicule)
- S'ELOIGNER immédiatement des lieux de l'accident

#### ***En cas d'incendie :***

- S'ELOIGNER à plus de 300 m
- NE PAS RESTER sous le vent
- SE LAVER en cas d'irritation et si possible CHANER de vêtements

#### ***Lors de l'alerte :***

- REJOINDRE le bâtiment le plus proche
- BOUCHER toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)
- SUPPRIMER toutes flammes ou étincelles
- ECOUTER France Bleu Nord, FM 94.7

LE RISQUE  
TRANSPORT DE  
MATIERES  
DANGEREUSES



Enfermez-vous  
dans un bâtiment



Bouchez toutes les  
arrivées d'air



Ecoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni  
cigarette



Ne téléphonez pas :  
libérer les lignes  
pour les secours

# LE RISQUE LIE A TITANOBEL

**TITANOBEL** : établissement SEVESO Seuil Haut. Selon la loi du 30 juillet 2003, il fait l'objet d'un Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRt) destiné à renforcer la sécurité des installations à hauts risques. Aussi, un arrêté interpréfectoral de prescription de ce PPRt a été signé le 23 mai 2008 et concerne les communes de WAHAGNIES, OSTRICOURT, THUMERIES et MONCHEAUX (dans le Nord) et LEFOREST (dans le Pas-de-Calais).

L'exploitant TITANOBEL a déposé officiellement une demande de transfert du site d'OSTRICOURT vers celui d'ETH dans l'Avesnois. Compte tenu des délais dans la procédure de transfert (jusqu'à deux ans), le PPRt doit néanmoins être mené sur le site d'OSTRICOURT.

## ***Définition du risque et de ses différentes manifestations***

Le risque lié à **TITANOBEL** peut entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il peut se traduire par :

- ⇒ un incendie
- ⇒ une explosion
- ⇒ une dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.
- ⇒ ces manifestations peuvent être associées et augmenter la gravité de l'accident.

## ***Une information préventive***

Un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) s'est réuni le 18 septembre 2009 en Préfecture du Nord. Il rassemble industriels, riverains, salariés, services de l'Etat et collectivités locales pour informer et débattre des moyens de prévenir et réduire les risques industriels liés aux installations à hauts risques.

# LE RISQUE LIE A TITANOBEL

## LES BONS RÉFLEXES

**Dès que vous êtes alerté(e) par la sirène :**

- s'enfermer dans un bâtiment à l'abri ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage毒ique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent
- boucher toutes les arrivées d'air ; couper la ventilation et la climatisation
- pour suivre les consignes, ECOUTER France Bleu Nord, FM 94.7
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- ne pas téléphoner ; libérer les lignes pour les secours
- ni flamme, ni cigarette



LE RISQUE  
INDUSTRIEL

Enfermez-vous  
dans un bâtiment



Bouchez toutes les  
arrivées d'air



Ecoutez la radio  
pour connaître les  
consignes à suivre



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni  
cigarette



Ne téléphonez pas :  
libérer les lignes  
pour les secours

# OU S'INFORMER ?

## PAR TÉLÉPHONE

Mairie d'OSTRICOURT 03.27.94.40.60

GENDARMERIE THUMERIES 17  
03.20.86.57.17

SIRACED-PC 59 03.20.30.53.55  
Secrétariat 03.20.30.53.56  
Permanent ORSEC 03.20.30.59.59

DIREN Cellule prévision des crues, hydrologie et risques naturels 03.59.57.83.80  
Service de prévisions des crues (SPC) 03.20.57.04.94  
Astreinte 06.80.70.37.80

ÉQUIPEMENT DDE standard général 03.20.40.54.54  
Numéro d'alerte crise 24 H/24 03.20.13.65.65  
DDE cellule sécurité routière et gestion de crise 03.20.40.53.22  
06.64.47.95.37

Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS 03.28.82.28.59  
Direction 03.28.82.26.10

# OU S'INFORMER ?

## **SUR INTERNET**

Météo France [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Préfecture du Nord [www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)

Internet de la Mairie [mairie.ostricourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.ostricourt@wanadoo.fr)

## **URGENCE**

Urgences 112 CHRU LILLE

SAMU 15 CH SECLIN

Centre anti-poison 0825 812 822

# RECOMMANDATIONS UTILES

## **Un pack sécurité à conserver chez soi :**

Une ou plusieurs torches électriques à piles

Une radio à piles

De l'eau et de la nourriture non périssable pour subvenir à vos besoins pendant quelques jours

Du matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater les bas des portes)

Des couvertures, vêtements et papiers personnels

Une trousse de premiers secours